



Délibération n°2026-107

Date de la convocation : 16 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	39
Nombre de conseillers votants :	42
- dont « pour » :	42
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Décision modificative n°1 au budget annexe action économique

Le lundi 22 juin 2026 à 18 h45

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Ossages, cantine scolaire, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Marie-Claude DELMOULY, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Martine TOUYA, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

Excusés : Cécile GOUET ROUL, Alexandre BOUCHON,

Suppléant : Christophe BARADELLO

Procurations : Rachel DURQUETY à Damien DELAVOIE, Fabrice ABADIA à Jérôme CORRET, Magali POILLION à Dominique DUBUISSEZ,

Absent : Philippe ERRAGNE, Guy BAUBION BROYE,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-18 date du 24 février 2026 portant approbation du budget annexe action économique de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-99 date du 22 juin 2026 portant sur l'affectation des résultats définitive du budget annexe action économique

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les affectations de résultats à la suite de l'affectation définitive de ces derniers

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de retranscrire sur le budget les opérations comptables liées à l'acquisition du terrain via l'EPFL (acquis pour 55 972.40 €) et revendu en 2023.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de retranscrire sur le budget les opérations comptables liées à l'acquisition du terrain Stradal via l'EPFL Landes Foncier (acquis pour 650 000 € et payé à l'origine du portage sur 2 ans). L'opération avait été budgétée au compte 2111 (chap 21) au lieu du 27638, il est nécessaire d'ajouter au compte 2111 chap 21 la somme de 730 000 € pour solder auprès de l'EPFL l'achat du terrain de la Stradal avant le 1^{er} septembre 2026. Cette opération permet d'éviter d'être assujéti à la TVA à 20% sur le montant total 650 000 €. Pour financer cette acquisition anticipée, il convient de souscrire un prêt de 500 000 € et d'affecter à l'article 2111 (chap 21) 100 000 € prévu au chapitre 23 sur l'aménagement de zone dont les travaux seront décalés (Mimbaste)

CONSIDERANT que des modifications ont été apportées aux résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 du budget Action économique suite à une annulation d'écriture d'amortissement de 39 111,00 €, il convient de modifier les résultats de fonctionnement et d'investissement reportés sur le budget Action économique 2026 et de prévoir sur ce dernier les écritures d'amortissement en question.

La Décision modificative n°1 suivante est donc proposée :

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 040-200069417-20260622-2026_107-BF



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Art. 6811 - 61 (chap 042) Dotation aux amortissements	39 111,00	Art. 002 (chap 002) Résultat de fonctionnement reporté	39 111,00
Total	39 111,00	Total	39 111,00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Art; 27638 - 61 (chap.27) Créances sur autres établissements publics	730 000,00	Art. 001 - chap 001 Résultat d'invest. Reporté	-39 111,00
Art. 2111 - 61 (chap 21) Terrains nus	-130 000,00	Art. 281321 - chap (040) immeubles de rapport (amortissement)	39 111,00
Art. 2111 - 61 (chap 041) Terrains nus	55 972,40	Art. 27638 - 61 (chap 041) Créances sur autres étab.	55 972,40
Art. 2312 - 61 (chap23) Agencements et aménagements de terrains	-100 000,00	Art. 1641 - 61 (chap 16) Emprunts	500 000,00
Total	555 972,40	Total	555 972,40

- **APPROUVE** la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Françoise LABORDE

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

